

## **DEC133415DAJ**

Décision portant modification de la décision n°DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale Côte d'Azur

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133071DAJ du 6 novembre 2013 portant délégation de signature permanente à Mme Béatrice Saint-Cricq.

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 2 de la décision n° DEC133071DAJ susvisée est modifié comme suit :

« **Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, secrétaire générale, M. Christophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives. »

**Art. 3.** – La présente décision, qui prend effet à compter du 1 janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2013

Alain Fuchs